

# Rapport du lunch-débat du 24/09/2015

## Un revenu inconditionnel pour tous ?



*L'allocation universelle, un outil pour une société durable ?*

Le CFDD a organisé le 24 septembre 2015 un lunch-débat sur le thème de l'allocation universelle et des impacts que celle-ci pourrait avoir sur la durabilité de nos sociétés.

Deux éminents orateurs sont venus discuter de ce thème, dans un débat animé par Mme Magda Aelvoet, présidente du CFDD.

Philippe Van Parijs est professeur entre autres à la Faculté des sciences économiques, sociales et politiques de l'Université catholique de Louvain, où il anime la Chaire Hoover d'éthique économique et sociale depuis sa création en 1991. En 1986, il a co-fondé le [Basic Income European Earth Network](#) (BIEN), devenu en 2004 le Basic Income Earth Network, un réseau regroupant des individus et associations engagés ou intéressés dans l'allocation universelle. Il en préside le Conseil international. Il a également publié avec Yannick Vanderborght en 2005 un ouvrage intitulé « [l'allocation universelle](#) ».

Le professeur Mateo Alaluf est docteur en sciences sociales et professeur ordinaire à l'Université libre de Bruxelles, spécialiste entre autres des questions relatives à l'emploi. Il est entre autres co-auteur de l'ouvrage « [Protection sociale et emploi](#) ».



Philippe Van Parijs a commencé son allocution par un rappel historique du concept d'allocation universelle. Celui-ci existait déjà au 19<sup>ème</sup> siècle (des prémisses ont même été développées bien plus tôt). Il a été réétudié depuis le début des années 1980. Il est toujours à l'ordre du jour, et fera même

l'objet d'une votation en Suisse en 2016, même si cette dernière a peu de chances d'aboutir dans les conditions dans lesquelles la proposition a été introduite.

Il explique ensuite ce qu'est une allocation universelle (AU), en commençant par énumérer les 6 incondtionnalités à la base de celle-ci :

1. Ce droit est indépendant de toute cotisation
2. L'AU est attribuée également aux étrangers
3. Les bénéficiaires peuvent utiliser l'allocation à leur guise
4. Le montant est identique quelle que soit la situation familiale → elle est donnée sur base individuelle
5. Aucune contrepartie (travail, études...) n'est demandée
6. Elle est donnée à tous, indépendamment des autres revenus.

L'AU est donc un socle sur lequel l'individu peut se baser. Ce socle est modeste, et doit donc être complété (pension, allocation d'invalidité...); il se substitue à une tranche de ces autres allocations. Il ne s'agit dès lors pas d'une allocation unique.

Pour Philippe Van Parijs, ce qui est important est de généraliser une équité intra et intergénérationnelle.

Historiquement, pour résoudre le problème du chômage, il fallait développer la croissance. On voit à présent que cette croissance pose des problèmes (environnementaux entre autres), mais que par ailleurs elle ne permet plus de résorber le chômage. Deux solutions sont dès lors envisageables : une réduction du temps de travail (difficile à mettre en œuvre en pratique : pour qui ? sous quelles conditions) ou une AU (les personnes voulant arrêter de travailler ou travailler moins peuvent le faire, les autres récupérant les emplois ainsi libérés).

L'AU fait face à deux principaux types de critiques. Le premier est d'ordre éthique : est-il envisageable d'accorder une allocation à quelqu'un qui refuse de travailler ? Le second est d'ordre pratique : comment financer l'AU ?

Pour Mateo Alaluf, il faut voir la notion d'AU sans la société actuelle, avec les rapports de force qui y sont présents. Pour lui, des questions essentielles existent, comme par exemple la possibilité ou non d'allouer une AU et de financer les soins de santé, la sécurité sociale. Si une AU se fait à fiscalité neutre, cela ne peut se faire qu'au détriment des transferts sociaux.

Il se dit par principe contre l'AU, préférant des services collectifs à une subvention généralisée. En partant du point de vue du développement durable, l'AU pose des questions fondamentales. Le travail est une activité sociale ; ce n'est donc pas l'individu qui peut décider de ce qui peut être considéré comme un travail, mais bien la société. Il y a d'autres voies que l'AU qui permettent aux individus de faire ce qu'ils veulent (c'est déjà le cas en partie avec les retraites).

Mateo Alaluf propose concrètement de renforcer les minima sociaux.

